

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 avril 2024

Date de convocation :

12 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de L'HUISSERIE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean-Pierre THIOT, maire.

Date d'affichage :

12 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 21

Absentes : 02

Pouvoirs : 04

Votants : 25

Secrétaire de séance :

René VAUCORET

	Présent(e)	Absent(e)		Présent(e)	Absent(e)
Thierry BAILLEUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Fabienne LEMONNIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gwendoline BERNARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Marie-Ange MARGUERITE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Régis BOUGLÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nicolas MOREL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jean-Marc BOUHOURS	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Maryvonne OGER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Émily CHATELLIER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Chantal PLACÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
André CHAUVIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Monique PORTIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Anthony CIVET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Claire QUINTON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Noëlle DELAHAIE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Éliane RENOARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Valérie FOUCHER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Stanislas SALMON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Emmanuel HAMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Guyène THIBAudeau	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fabrice HUMEAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Jean-Pierre THIOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Anne-Marie JANVIER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Olivier TRICOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Marc LANDSHEERE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	René VAUCORET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nathalie LE ROUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

Ont donné pouvoir : Maryvonne OGER a donné pouvoir à Jean-Pierre THIOT, Anne-Marie JANVIER a donné pouvoir à Valérie FOUCHER, Stanislas SALMON a donné pouvoir à Régis BOUGLÉ, Jean-Marc BOUHOURS a donné pouvoir à Emmanuel HAMON.

Absent excusé :

Absentes : Émily CHATELLIER, Claire QUINTON

AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ DE RECONSTRUCTION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

RAPPORTEUR : OLIVIER TRICOT

Délibération 2024-FIN-03-14

Il convient de rappeler l'ensemble des principales étapes de la procédure :

A commencer par le lancement du concours restreint de maîtrise d'œuvre qui a eu lieu le 26 juillet 2022.

Ensuite, les différentes étapes se sont succédées ainsi que suit :

- Réception des 61 candidatures de la première phase du concours : le 3 octobre 2022 ;
- 1er jury sélectionnant 3 candidats : 18 octobre 2022 ;
- Transmission du dossier de consultation des concepteurs : 24 novembre 2022 ;
- Réception des offres des 3 candidats de la seconde phase du concours : le 10 février 2023 ;
- 2eme jury classant les 3 offres : le 13 mars 2023 (ALTA classé en 1^{er}) ;
- Décision du maire choix du lauréat : 28 mars 2023 (ALTA) ;
- Signature marché avec le lauréat ALTA : 28 avril 2023 ;
- Lancement de la consultation des entreprises selon M.A.P.A : 23 janvier 2024 ;
- Retour des offres entreprises (250 retraits / 74 offres) : le 7 mars 2024 ;
- Analyse des offres par l'équipe de Moe rendue le 28 mars 2024 ;
- Phase de négociation : du 29 mars au 3 avril 2024 et restitution du rapport d'analyse mis à jour par l'équipe de Moe le 8 avril 2024 ;
- Envoi des courriers aux entreprises non retenues : le 4 avril 2024 ;
- Signature des marchés avec les entreprises pour les 17 lots programmée le 24 avril 2024 ;

Le tableau ci-dessous permet de constater le montant total définitif des travaux :

N° Lot	Désignation	Entreprise retenue	Montant €HT	Montant €TTC
1	Désamiantage	SAN STAP	99 000,00	118 800,00
2	Curage / Démolition	FTPB SAS	49 000,00	58 800,00
3A	VRD	EUROVIA ATLANTIQUE	738 800,00	886 560,00
3B	Aménagements Paysagers	JOURDANIERE	295 000,00	354 000,00
4	Gros Œuvre	HEUDE BATIMENT	471 000,00	565 200,00
5	Charpente bois / Bardage	SAS B.CHABRUN	513 500,00	616 200,00
6	Couverture - Zinguerie	PAUMARD	290 000,00	348 000,00
7	Menuiseries Extérieures Mixte Bois / Alu	SAS B.CHABRUN	270 000,00	324 000,00
8	Menuiseries Intérieures	HEUDE BATIMENT	248 000,00	297 600,00
9	Serrurerie	C2M53	39 999,30	47 999,16
10	Cloisons / Doublages / Plafonds Plâtres	ITA	385 000,00	462 000,00
11	Faux-Plafonds Démontable	SAS LE COQ	72 000,00	86 400,00
12	Carrelages – Sols Souples	SARL LUCAS	85 900,00	103 080,00
13	Peinture	SARL LUCAS	53 500,00	64 200,00
14	Electricité / CFO CFA	ISOLEC	270 000,00	324 000,00
15	Plomberie / Chauffage Ventilation	DESSAIGNE	465 000,00	558 000,00
16	Géothermie	AQUASIS	80 000,00	96 000,00
TOTALUX			4 425 699,30	5 310 839,16

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22-4° ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu l'avis favorable de la commission finances du 10 avril 2024, en présence des membres de la CAO invités;

Considérant que le montant définitif des travaux est de 4 425 699,30 € HT, soit 688 182,70 € HT (-13,45%) en dessous de l'estimation des travaux du plan de financement approuvé par le conseil municipal dans sa délibération n° 2023-FIN-09-23 du 14 décembre 2023,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix POUR, 5 ABSTENTIONS, (M. BOUHOURS, M. HAMON, Mme LE ROUX, Mme THIBAUDEAU, Mme RENOARD),

- **AUTORISE** M. le maire à signer tous les lots du marché de reconstruction de l'école élémentaire avec les entreprises indiquées ci-dessus ainsi qu'à prendre toutes mesures utiles dans l'exécution du marché conformément à l'article L.2122-22-4°.

L'Huisserie, le 22 avril 2024

Le maire,
Jean-Pierre THIOT

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès de la commune de L'Huisserie ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

